**MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR**

L'ÉDITO DU MAIRE

La traditionnelle collecte des œufs a dû encore une fois se dérouler en comité restreint et comme vous, j'aspire à plus de liberté prochainement. Je ne peux que vous inciter à respecter scrupuleusement les différentes consignes en vigueur (télétravail, rassemblement réduit, couvre-feu...) afin de pouvoir reprendre au plus vite notre vie d'avant.

La vaccination est aussi un élément essentiel du dispositif, l'équipe municipale a pu accompagner les personnes des tranches d'âge de 70 ans et plus ayant besoin d'aide pour prendre un rendez-vous. Nous accompagnons maintenant sur demande les personnes se présentant en mairie.

Le mois de juin sera, lui, marqué par les élections départementales et régionales. Je tenais à vous rappeler l'importance de ces élections pour nos communes. Le Département et la Région, par leur politique d'investissement local, ont une incidence directe sur nos capacités à réaliser et financer nos projets.

Bon printemps !

**Grégoire Corby,
Le Maire**

ACTUALITES

Élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se dérouleront **les 20 et 27 juin 2021**. Les électeurs éliront les Conseillers départementaux qui sont élus pour six ans au suffrage universel direct. Le scrutin est binominal majoritaire à deux tours.

Conformément au décret n°2021-270 du 11 mars 2021, **la télé-procédure Maprocuration est entrée en service** le mardi 6 avril 2021. Elle est accessible à l'adresse : www.maprocuration.gouv.fr.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai. Une permanence sera assurée en Mairie de 10h00 à 12h00.

Vaccination COVID

Tous les Buccéens âgés de 70 ans et plus ont été vaccinés. Cette vaccination a été menée à bien grâce à la collaboration de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines qui a réservé des places sur différents créneaux vaccinaux (à Houdan, Vaccibus à Montfort l'Amaury, Vélodrome à Saint-Quentin-en-Yvelines et Les Mesnuls) et de la Commission Action Sociale qui a recensé et organisé la gestion des rendez-vous et leur suivi pour toutes les personnes qui souhaitaient se faire vacciner.

Dorénavant, **le centre de vaccination des Mesnuls est ouvert pour les personnes à partir de 60 ans** (réservation sur Doctolib).

Nous restons disponibles pour vous aider dans vos démarches. Vous pouvez vous faire vacciner chez votre médecin traitant, en pharmacie ou en cabinet infirmier.

Déclaration des revenus 2021

Pour vous aider dans la rédaction de vos déclarations de revenus, un accueil du public est proposé dans le cadre du partenariat de la Direction Départementale des Finances publiques des Yvelines et France Services Thoiry.

Permanences sur rendez-vous de 14h00 à 17h00 au : 1, place de la Fontaine à Thoiry (thoiry@france-services.gouv.fr) le mardi et le vendredi jusqu'au 28 mai. Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 30 84 17 87.

BUDGET COMMUNAL 2021



Lors du dernier Conseil municipal, les comptes 2020 ont été approuvés et il a été procédé au vote du budget primitif 2021 à l'unanimité. Nous tenions à vous fournir quelques précisions, sachant que le budget est consultable en mairie sur simple demande.

La clôture du budget 2020 fait apparaître un résultat de fonctionnement à - 23 052,32 €. Cela pourrait vous sembler inquiétant mais rassurez-vous, il s'explique par :

- Une perte des recettes de location de la salle des fêtes (environ 8 000 €).
- Une hausse des dépenses de fournitures "Covid" (environ 4 000 €).
- Les dépenses non budgétées liées à la réfection du logement communal (15 000 €).

En termes d'investissement, le budget 2020 clôturé présente un excédent d'investissement à 20 927,54 € s'expliquant par le versement de subventions concernant des travaux effectués les années précédentes.

Le budget primitif 2021

Section fonctionnement : 473 059, 67 €

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse s'expliquant par :

- Un virement à la section investissement en prévision des travaux envisagés.
- Une hausse des charges en personnel en prévision de remplacement de personnel absent.
- Une provision importante sur les dépenses imprévues permettant l'équilibre du budget.

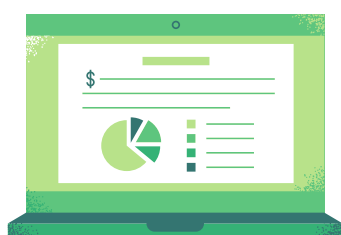
Les recettes de fonctionnement sont estimées au plus juste afin de ne pas impacter le résultat de fin d'année par une erreur d'appréciation.

- À noter une absence de recette prévue sur la location de la salle des fêtes.
- Une hausse de 2% sur la taxe foncière (représentant environ 4 000 € de recette supplémentaire) permettant la réalisation des projets communaux sur la durée du mandat.

Section Investissement : 70 880,09 €

La situation financière est saine sans pour autant nous permettre de contracter des emprunts importants. Il faut donc rester prudent, mais les projets ci-contre ont été inscrits et seront réalisés en 2021.

Un projet plus important est à l'étude concernant différents travaux de l'école (notamment ceux concernant la rénovation énergétique) que nous n'avons pas inscrits au budget, car ils ne sont pas encore chiffrés. Si ceux-ci devaient avoir lieu en 2021, une décision modificative serait prise en ce sens.



Réalisation	Description	Montant budget
Informatique Mairie	Renouvellement des PC (par du matériel reconditionné) et mise à jour des logiciels	2 600 €
Rénovation du monument aux morts	Pose de plaques gravées et espaces verts	3 600 € *
Réfection des passages piétons	Rénovation des passages piétons hors RD42	2 500 € *
Eclairage public	Passage en LED et équipement technique pour coupure nocturne	14 000 € *
Radar pédagogique	Remplacement du radar rue de la mairie	2 500 € *
Ecole	Au budget à minima le remplacement de la chaudière de l'école du bas	5 000 €
Institutionnel	Achat d'un triptyque de drapeaux pour la mairie	400 €
Parc de jeux	Décompactage et re sablage du terrain synthétique	2 800 € *
Eglise	Convention avec le département Il s'agit d'établir un plan sur le long terme afin d'anticiper les travaux et ainsi préserver notre patrimoine. Plus de détails lors d'un prochain bulletin municipal	7 000 € *

* Ces réalisations ont fait l'objet de demandes de subventions.

Rappels citoyens

Interdiction de brûlage

Le brûlage des déchets végétaux ou de tout autre déchet ménager est interdit sur l'ensemble des Yvelines. D'autres solutions existent pour réduire et valoriser les déchets verts : le paillage, le compostage, le broyage ou le dépôt en déchèterie. Pour l'année 2021, les déchets végétaux sont collectés les lundis jusqu'au 6 décembre, les sortir la veille au soir dans les sacs papier biodégradable ou en fagot. Le prochain passage des encombrants aura lieu le 18 mai. Pour davantage de détails : www.sieed.fr.

Nuisances sonores

Tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit de jour comme de nuit. Les travaux bruyants (bricolage, jardinage) ainsi que les sons provenant d'instruments de musique et de rassemblements festifs susceptibles de causer une gêne de voisinage sont soumis à la même législation et limités aux horaires suivants :

Les bruits dans les propriétés privées (bricolage, tondeuse...) sont autorisés :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours de semaine ;
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches.

Les bruits d'activités professionnelles sont interdits :

- avant 7h00 et après 20h00 les jours de semaine ;
- avant 8h00 et après 19h00 les samedis ;
- les dimanches et jours fériés.

Pour de bonnes relations de voisinage, merci de les respecter.

Passage de la balayeuse SEPUR

Les prochaines dates du passage pour le nettoyage de la voirie sont le vendredi 14 mai, le jeudi 17 juin et le jeudi 15 juillet. Merci de **ne pas laisser les véhicules sur le trottoir** ou hors stationnement autorisé. Le nettoyage ne pourra sinon être réalisé.

Élagage obligatoire

Les haies, arbustes et arbres qui empiètent sur le domaine public doivent être élagués par les riverains. Ces plantations ne doivent ni entraver la circulation piétonne ni toucher les câbles aériens sur les poteaux. Afin d'éviter tout danger pour les personnes et tout dommage pour les réseaux (électricité, téléphonie et éclairage), **merci de procéder à cet élagage.**

Chiens et animaux domestiques

Les déjections d'animaux sont interdites sur tout espace public (rue, trottoir, pelouse, parc paysager). Tout possesseur de chien est ainsi tenu de procéder immédiatement à leur ramassage. Dans l'espace public, les chiens doivent être tenus en laisse et selon leur catégorie (d'attaque, de défense ou de garde) muselés. Un point de vigilance est demandé aux habitants afin de vérifier que les clôtures et portails restent fermés pour que les animaux domestiques ne vagabondent pas sur la voie publique.

Un composteur pour chaque foyer

Le SIEED met à la disposition des administrés **un composteur** (en plastique noir) **par foyer**. Une participation financière est demandée :

- Composteur de 400 litres : 10 € (dimensions 70cmx70cmx83h).
- Composteur de 600 litres : 15 € (dimensions 80cmx80cmx95h).

Vous pouvez en faire la demande au siège du SIEED, 29 bis rue de la gare à Garancières, sur le même site que la déchèterie (bâtiment marron sur la droite). Vous devrez présenter votre badge d'accès à la déchèterie. Un guide de compostage vous sera remis.

Horaires d'ouverture des déchèteries de Garancières et Méré : mardi, vendredi, samedi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Dimanche de 9h00 à 13h00.

Rue du Lieutel : vente et jugement

Le **site qui abritait le bâtiment des Salaisons Boucles de la Seine** a été vendu et divisé en six lots destinés aux entreprises et artisans.

La procédure visant à la remise en état des **terrains de la zone artisanale** suit son cours. Le délibéré faisant suite au jugement de novembre 2020 condamne à une remise en état des lieux sous délais et astreinte. Un pourvoi en appel a été demandé par la partie en cause et par le parquet. La date du pourvoi n'est pas connue à ce jour.

Travaux Route d'Autouillet

Suite au passage important de camions durant le chantier Total, **la réparation de la route devrait avoir lieu à partir de septembre 2021.** Ces réparations seront prises en charge par Total (les discussions sont en cours pour établir le montant définitif).

La route départementale n'étant pas de la compétence de la commune, **c'est le Département qui traite avec Total.** Les relevés topographiques de l'église Saint-Sébastien de Boissy-Sans-Avoir effectués par un géomètre avec un drone en mai 2019 et en novembre 2020 n'ont mis en évidence aucune déformation.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pensez au recensement

Depuis janvier 1999, tous les Français, garçons et filles, doivent se faire **recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire**. La mairie remet ensuite une attestation de recensement et les jeunes sont convoqués à la journée défense et citoyenneté (JDC).

C'est une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des métiers et spécialités, civiles et militaires, qu'offre la Défense.

Un certificat de participation est remis et est **obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique**.

Carte nationale d'identité électronique

À compter du 2 août 2021, la **Carte nationale d'identité électronique (CNle) sera obligatoire**. Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date. 2157 communes sont concernées par son déploiement.

Cette carte est d'un format carte de crédit, très sécurisée, dotée d'un composant électronique qui contient : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que la photo du visage et les empreintes digitales (à l'instar de ce que contient la puce d'un passeport). Elle est également dotée d'un QR code avec les mêmes mentions, permettant de détecter une fraude si la photo a été changée. Elle contiendra également l'adresse (deux pour les enfants en garde partagée).

Pour l'obtenir, inscrivez-vous sur www.service-public.fr afin de prendre rendez-vous dans une mairie habilitée (ce n'est plus le cas de celle de Boissy-sans-Avoir). Les modalités d'instruction et de délivrance sont identiques à celles des passeports (double vérification des empreintes, à l'instruction et à la délivrance du titre). Dès le 31 mai 2021 : mise en œuvre dans tous les départements d'Ile-de-France. **Les CNI actuelles valides pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'en 2031.**

Notre village en photos

N'oubliez pas notre concours photo **Boissy-sans-Avoir à chaque saison** ! Partagez-nous vos photos en les envoyant par mail à : mairie@boissy-sans-avoir.fr.

Nous les mettrons à l'honneur dans nos prochains bulletins et les ferons partager à tous les administrés. **Merci à ceux qui nous ont déjà fait parvenir des clichés.** (Attention toutefois, nous ne pouvons diffuser des images de drones).



BIBLIOTHÈQUE

Le coup de  de Muriel

**"Tout le bleu du ciel"
de Mélissa Da Costa**



"Le plus grand voyageur est celui qui a su faire au moins une fois le tour de lui-même. Emile va courageusement entamer cet ultime voyage initiatique et redonnera ainsi force et vie au ciel, et aux étoiles..."

La bibliothèque est désormais ouverte de 16h à 17h30 le lundi (et non plus le matin).

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à **Eloïse Peres**, née le 1^{er} mars 2021 et à **Nilton Russo Trindade**, né le 22 avril 2021.

Toutes nos condoléances à la famille de **Madame Ennaé Desailly**, décédée le 1^{er} mars 2021 à l'âge de 99 ans.

MAIRIE

La mairie est ouverte le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00. Il est également possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Le port du masque est obligatoire en mairie.

www.boissy-sans-avoir.fr
mairie@boissy-sans-avoir.fr
01-34-86-13-05